Convention bioéthique du Conseil de l'Europe

1995/2122(INI) - 04/06/1996

La commission a exprimé clairement son opposition à l'eugénisme - ces méthodes qui visent à modifier le patrimoine génétique des êtres humains pour l'améliorer - en adoptant un rapport d'initiative sur le projet de convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la bioéthique. Le 4 juin, la commission a adopté le rapport (PE 215.245) de M. Seppo PELTTARI (ELDR, Fin) sur le projet de convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médicine (Convention sur la bioéthique). Dans son rapport, la commission a accepté qu'il existait un lien étroit entre l'admissibilité de la recherche sur l'embryon et le développement de l'analyse du génome humain (qui implique une intervention sur les cellules sexuelles de reproduction et sur le développement embryonnaire à un stade précoce et, de ce fait, la modification du patrimoine héréditaire).